

Neirivue

Schulort:	Kanton 1799:	Fribourg	Ort/Herrschaft 1750:	Fribourg
Konfession des Orts:	Neirivue Distrikt 1799:		Kanton 2015:	Fribourg
	katholischAgentschaft 1799:		Gemeinde 2015:	Haut-Intyamon
	Kirchgemeinde 1799:			
Standort:	Staatsarchiv Fribourg, AEF H 437.8			
Zitierempfehlung:	Schmidt, H.R. / Messerli, A. / Osterwalder, F. / Tröhler, D. (Hgg.), Die Stapfer-Enquête. Edition der helvetischen Schulumfrage von 1799, Bern 2015, Nr. 2531: Neirivue, [http://www.stapferenquete.ch/db/2531].			
In dieser Quelle wird folgende Schule erwähnt:	- Neirivue (Niedere Schule, katholisch)			

03.05.1799

Liberté Egalité

Réponses aux questions relatives à L'état des Ecoles. Pour la Commune de Nérivue.

Canton de Fribourg

District de Gruiere

Commune de Nérivue

5e Mai 1799

I. Lokal-Verhältnisse.

- I.1 Name des Ortes, wo die Schule ist.
- I.1.a Ist es ein Stadt, Flecken, Dorf, Weiler, Hof?
- I.1.b Ist es eine eigene Gemeinde? Oder zu welcher Gemeinde gehört er?
- I.1.c Zu welcher Kirchgemeinde (Agentschaft)?
- I.1.d In welchem Distrikt?
- I.1.e In welchen Kanton gehörig?
- I.2 Entfernung der zum Schulbezirk gehörigen Häuser. In Viertelstunden.
- I.3 Namen der zum Schulbezirk gehörigen Dörfer, Weiler, Höfe.
- I.3.a Zu jedem wird die Entfernung vom Schulorte, und
- I.3.b die Zahl der Schulkinder, die daher kommen, gesetzt.
- I.4 Entfernung der benachbarten Schulen auf eine Stunde im Umkreise.
- I.4.a Ihre Namen.
- I.4.b Die Entfernung eines jeden.
- II.10 Sind die Kinder in Klassen geteilt?

II. Unterricht.

- II.5 Was wird in der Schule gelehrt?
- II.6 Werden die Schulen nur im Winter gehalten? Wie lange?
- II.7 Schulbücher, welche sind eingeführt?
- II.8 Vorschriften, wie wird es mit diesen gehalten?
- II.9 Wie lange dauert täglich die Schule?

III. Personal-Verhältnisse.

- III.11 Schullehrer.
- III.11.a Wer hat bisher den Schulmeister bestellt?
- III.11.b Auf welche Weise?
- III.11.c Wie heisst er?
- III.11.d Wo ist er her?
- III.11.e Wie alt?
- III.11.f Hat er Familie? Wie viele Kinder?
- III.11.g Wie lang ist er Schullehrer?
- III.11.h Wo ist er vorher gewesen? Was hatte er vorher für einen Beruf?
- III.11.i Hat er jetzt noch neben dem Lehramte andere Verrichtungen? Welche?
- III.12 Schulkinder. Wie viele Kinder besuchen überhaupt die Schule?
- III.12.a Im Winter. (Knaben/Mädchen)
- III.12.b Im Sommer. (Knaben/Mädchen)

IV. Ökonomische Verhältnisse.

- IV.13 Schulfonds (Schulstiftung)
- IV.13.a Ist dergleichen vorhanden?
- IV.13.b Wie stark ist er?
- IV.13.c Woher fließen seine Einkünfte?
- IV.13.d Ist er etwa mit dem Kirchen- oder Armengut vereinigt?
- IV.14 Schulgeld. Ist eines eingeführt? Welches?
- IV.15 Schulhaus.
- IV.15.a Dessen Zustand, neu oder baufällig?

IV.15.b	Oder ist nur eine Schulstube da? In welchem Gebäude?
IV.15.c	Oder erhält der Lehrer, in Ermangelung einer Schulstube Hauszins? Wie viel?
IV.15.d	Wer muß für die Schulwohnung sorgen, und selbige im baulichen Stande erhalten?
IV.16	Einkommen des Schullehrers.
IV.16.A	An Geld, Getreide, Wein, Holz etc.
IV.16.B	Aus welchen Quellen? aus abgeschaffenen Lehngefällen (Zehnten, Grundzinsen etc.)?
IV.16.B.a	Schulgeldern?
IV.16.B.b	Stiftungen?
IV.16.B.c	Gemeindekassen?
IV.16.B.d	Kirchengütern?
IV.16.B.e	Zusammengelegten Geldern der Hausväter?
IV.16.B.f	Liegenden Gründen?
IV.16.B.g	Fonds? Welchen? (Kapitalien)

Bemerkungen

Schlussbemerkungen des Schreibers

Fliesstextantworten

Gesamt	<i>Plusieurs particuliers de Nérivue associés pour fournir une école fournissent aussi une Chambre dans un Vieux Batiment délabré. auparavant le Bénéfice du Chapelain étoit chargé d'un Logement pour L'école, mais le Batiment du Bénéfice de la Chapelle qui Servoit aussi pour L'école a été incendiée en 1791. Ledit Batiment est à reconstruire; on a pour le faire environ 600 Livres provenant tant d'une Collecte que des Epargnes pendant la Vaccance du Bénéfice.</i>
Lokal	<i>La Commune de Nérivue indépendante; Compose Seule une Paroisse de 47 feux ou Ménages. il n'y a aucun Hameau où Maison écartées. Ce Village ramassé réunit dans Son Centre une Ecole de 30 Garçons et 18 filles. Cette Paroisse est Voisine de celle d'Albeuve distante de 5 Minutes: et Celle de Villars-Sous-mont distante d'un quart d'heure à L'Opposé. Ces trois Paroisses fournies de chacune leur école, Se trouvent Situées en ligne directe Sur le Grang-Chemin: Nérivue au Centre. Jusqu'à present C'est un Chapelain fonctionnaire à Nérivue qui tenoit l'Ecole de la Commune. il a toujours été établi par L'Evêque de L'Ausanne.</i> <i>Voici Sa propre déclaration.</i> <i>"Le Chapelain de Nérivue, en Vertu de la fondation d'André Castella fondateur de la Chapelle érigée audit Lieu en 1727 est tenu</i> <i>1o de dire les Messes Matinales et d'Acquitter les fondations Pieuses.</i> <i>2o De faire L'école aux Enfants mâle de la Paroisse.</i> <i>Pour remplir les obligations ci desus énoncées; le Chapelain jouit d'un Bénéfice qui lui rapporte Annuellement environ 300 Livres Suisse, y compris une pose de terre qui peut rapporter deux Louis par an; la Commune lui doit aussi le droit de Communage estimé à 16 Livres Suisse qui fait partie de Son traitement pour L'Ecole.</i>
Oekonomie	<i>L'Evêque de Lausanne, en acceptant cette fondation a obligé le Chapelain à des fonctions vicariales."</i> Rapports de la Commune. <i>Quant à la maniere dont L'école a été tenue à Nérivue jusqu'à present L'on peine S'en convaincre par L'ignorance où est plongé le peuple de cette Commune. Divers parti- culiers, d'après de mures réflexions ont fait des Sacrifices pour avoir à leur propre un Régent de profession qui Sache tenir une Ecole en règle pour avancer leurs Enfants. La Commune exprimant Son voeu à ce qu'il y ait à Nérivue une Bonne Ecole a vu que celle de ce nouveau Régent Se tenoit parfaitement et que les Enfants confies à Ses Soins faisoient de jour en jour des progrès rapides a voulu L'engager provisoirement avec un traitement de 8 Louis que les particuliers Se Sont promis de completer. Le Régent n'étant pas payé Sufisamment, puisque le Chapelain n'offre de Son côté que 24 Livres qui font partie des 8 Louis pour Se décharger entierement de L'école. On Se repose Sur la Sagese du Gouvernement pour determiner la maniere qu'on pourroit assigner [Seite 4] au Citoyen Régent actuel un traitement convenable pour qu'il put continuer à Nérivue Son Ecole comm'il est exprimé au Commencement de ce Verbal le tout Conformément au Voeu du Gouvernement et d'après le mode qui Sera établi pour les Ecoles.</i>
Personal	<i>Louis joseph Simonin Originaire Suisse, Né en Franche-Comté Agé de 40 Ans. Celibataire Ayant 24 ans d'exercice permanent dans Son état de Maître d'Ecole. Etabli provisoirement à Nérivue depuis le Commencement de Décembre dernier Sous la Loi qui L'autorise à rester en Helvétie; précédemment regent au Landeron Comté de Neuchatel. Ne réunit aucun autre Office à Sa Vocation de Régent d'Ecole.</i>

instruction.

Dans L'Ecole de Nérivue qui doit Se tenir toute L'année; un Seul Régent enseigne à lire, Ecrire, L'Orthographe, la Grammaire, la Composition L'Arithmétique, le Chant par principe, la Morale, la Civilité, La Religion, &c. &c.

Aucun Livre élémentaire fixe n'a été en usage dans L'école de Nérivue; chaque' Enfant portoit Son Livre différent les uns des autres.

Presentement, Le Maître actuel fait usage d'un abrégé de Grammaire et d'Arithmétique en manuscrit de Sa Composition, et d'un Syllabaire Suivi des leçons de morale composant les principales vertus Républicaines. L'Arithmétique du C. Maignon y est aussi en usage.

L'Ecole Se fait tous les jours deux fois dès les 6 heures du Matin jusqu'à Onze; et depuis midi jusqu'à la Nuit, ou 6 heures en été.

En Hyver, une troisieme école pour les Grands garçons dès les 6 heures de Veillée jusqu'à 9 ou 10 heures.

Dans la même Ecole; Les Enfants Sont distribués en quatre divisions. De la premiere Division, Sont les Abcdaires.

De la Seconde, Sont ceux qui épellent, et Commencent à lire.

De la troisieme, Sont ceux qu'on exerce à la Lecture prononcée, et qui Commencent à écrire, Copier; apprennent L'orthographe, et les Elémens du Calcul.

De la quatrieme Sont ceux qu'on exerce à la lecture réfléchie, et qui apprennent la Grammaire, la Composition, L'Arithmétique le Chant, &c.

||[Seite 2] **Discipline de L'Ecole.**

Chaque division réunit la même leçon. Tous ont le même Livre. Le Maître dispose les rangs et impose dans Son école le calme le plus tranquille. Sous un Appareil Sérieux, et l'attention fixé de toute part; Le premier du rang commence la récitation. Ceux-ci étant les plus avancés dans la lecture, je les fais lire tous ensemble avec accord, ou deux-à-deux pour les accoutumer ensemble à une bonne prononciation. Ensuite, chacun doit rendre compte de ce qu'il a lû, et du fruit qu'il a tiré de Sa Leçon. En même tems, je leurs fais distinguer les Noms et les Verbes comme les Mots expressifs et déclinables, je leurs en explique le Sens particulier en leur faisant connoître de la maniere que les expressions Se lient avec les mots pour en composer des phrases. C'est par ce moyen que je forme mes Elèves au Stile d'écire, et à L'art de Lire avec jugement et avec goût.

Je leur fais tout d'un temps tirer de leur leçon, les Verbes irréguliers et les plus difficile que je leur fais Conjuguer de vive voix et par écrit pour les perfectionner dans l'Orthographe de principe.

Pour l'Orthographe d'usage, je leur fais dicter des thèmes et composer en leur faisant épeler par coeur tous les Mots désignant le nombre des lettres et des Syllabes.

Unterricht Je m'attache particulièrement à leur expliquer les Vertus Républicaines que je leur fais lire pour premiere leçon: par là, je forme L'ésprit et le Coeur de mes jeunes Elèves, en leur faisant connoître les devoirs nécessairement attachés aux qualités qui caractérisent le vrai Citoyen.

Pour Seconde Leçon, je les fais également lire Sur le traité d'Arithmétique du Citoyen Maignon pour les former à la Science du calcul. en même tems qu'ils apprennent à lire, ils apprennent aussi à connoître les chiffres, à les nombres, à les assembler et à poser les règles qu'ils vont operer de Suite à la plume.

Pendant que ceux ci vaquent aux règles d'arithmétique, et qu'ils font leurs exemples d'écriture, leur thème; &c. La troisième Division dans le même appareil, Se prépare pour la récitation. Le Maître récite la premiere leçon pour Donner à Ses élèves L'exemple d'une bonne prononciation, et d'une lecture bien faite.

Ceux ci à leur tour, étant de la Seconde table, Vont faire leur exemple, et copient leur leçon pour Se former à L'orthographe d'usage, et apprennent de Suite la Numeration, les Livres et de L'addition et Multiplication et toutes autres Connoissances qui doivent nécessairement précéder L'étude de L'Arithmétique

Ceux du Second rang viennent dans le même ordre réciter leur Leçon et chacun la répète de Suite a fin de réparer les fautes faites dans la Lecture.

Finalement, Viennent les abcdaires Se réunir autour du Maître pour dire leurs Leçons. fixé Sur le même Livre, je fais prononcer tour-à-tour, les lettres à l'un les assembler à l'autre, dire des Syllabes à ceux-ci, lire des Mots à ceux-là &c. et pour leur donner plus d'émulation je donne les premieres places à Ceux qui ont le mieux dit leur Leçon.

Dans ce procédé économique; je ne laisse point de vuide dans mon école; Tous les momens Sont remplis; chacun est occupé à L'ouvrage qui lui est désigné, mais Selon la diversité du tems et des Circonstances. et Si dans certaines Saison comme en hyver que L'école vient trop chargée et nombreuse: je choisi dans mon école un ou deux auxiliaires pour enseigner Sous mes yeux les abcdaires et les Catéchismes.

||[Seite 3] Chaque jour au Sortir de L'Ecole du Soir, Je ne manque jamais de donner à chacun de mes élèves un devoir à remplir à la maison dans leurs momens de Loisir comme de repasser les Leçons de L'école, S'appliquer à L'étude de la Lecture réfléchie, de L'écriture, de L'orthographe, de L'Arithmétique, ou faire une Conjugaison &c. dont je corrige L'orthographe et la Composition à L'école. C'est ainsi que je fais avancer mes élèves; et les progrès qu'ils font chez eux en repassant leurs Leçons ne cèdent peut-être en rien à ceux qu'ils font à L'école même.

Le Samedi, chacun doit produire L'ouvrage de toute la Semaine pour voir Le progrès qu'il a fait. il doit également produire le nombre d'exemples et de règles toutes Vérifiées qu'il a du faire, faute de quoi il est obligé de refaire Sans délais toutes celles qui manquent. Ensuite L'on distribue Les plans pour la lecture et pour L'écriture; les premieres places Sont données au mérite Celles de L'écriture Sont numérotées Sur chaucunes des exemples.

C'est ainsi que par émulation les enfans font des progrès les plus rapides.

Unterschrift Double des Rapports de la Commune de Nérivue Relatives à L'état des Ecoles. 5e Mai 1799

L. Simonin et Greffier Municipal

Metadaten

Generelle Kopfdaten	
Standort	Staatsarchiv Fribourg
Signatur	AEF H 437.8 Liberté Egalité Réponses aux questions relatives à L'état des Ecoles. Pour la Commune de Nérivue.
Briefkopf	Canton de Fribourg District de Gruiere Commune de Nérivue 5e Mai 1799
Transkriptionsdatum	17.06.2015

Datum des Schreibens 03.05.1799
 Faksimile 2531AEF_H_437_8.pdf
 Ist Quelle original? Ja
 Verfasser Name Simonin
 Verfasser Vorname Louis Joseph
 Vom Lehrer verfasst? Nein
 Randnotiz
 Kommentar öffentlich

Ort

Name	Neirivue				
Konfession	katholisch	Kanton 1799	Fribourg	Kanton 1780	Fribourg
Ortskategorie		Distrikt 1799		Kanton 2015	Fribourg
Eigenständige Gemeinde?	Nein	Agentschaft 1799		Amt 2000	La Gruyère
Ist Schulort?	Nein	Kirchgemeinde 1799	Keine	Gemeinde 2015	Haut-Intyamon
Höhenlage		Einwohnerzahl 1799		Einwohnerzahl 2000	
Geo. Breite	570849				
Geo. Länge	152753				

In der Transkription erwähnte Schulen

1. Schule: Neirivue (ID: 3656)

Schultypus:
 Besondere Merkmale:
 Konfession der Schule: katholisch
 Ist ein Schulgeld eingeführt: keine Angabe

Schulfonds

Schulperiode

	Sommer	Winter
Beginn		
Ende		
Stunden pro Schultag	11	11
Anzahl Wochen		
Anzahl Wochen pro Jahr		
Wird die Schule im Winter gehalten?	Ja	
Wird die Schule im Sommer gehalten?	Ja	

Sind die Kinder in Klassen eingeteilt? Ja
 Art der Klasseneinteilung: Pensensklasse
 Klassenanzahl: 4
 Unterrichtete Inhalte: Keine

Schülerzahlen

	Sommer	Winter
Knaben	30	30
Mädchen	18	18
Kinder		
Kinder pro Jahr		
Kommentar		

Lehrpersonen

Lehrer (ID: 7797)

Name: Simonin
 Vorname: Louis Joseph

Weitere Informationen

Alter: 40
 Geschlecht: Mann
 Zivilstand: ledig
 Hat er eine Familie? Nein
 Anzahl Kinder:
 Weitere Verrichtungen? Nein
 Herkunft: Franche-Comté
 Konfession: katholisch
 Im Ort seit:
 Lehrer seit: 24 Jahren
 Erstberuf: Keine Angaben
 Zusatzberuf: Keine Angaben